

## **Mobilité interne**

*(informations mises à jour le 31 mars 2020)*

**Les agents qui ont été sélectionnés sur un poste ouvert en NOEMI lors de la campagne d'hiver pourront-ils prendre leurs fonctions le 1<sup>er</sup> avril ?** Oui quand cela sera possible. Les services des ressources humaines des délégations régionales suivront au cas par cas chaque situation.